



Atelier de travail – PDL de la gare de Coppet

Procès-verbal de la séance du 16 juin 2011

Lieu : caves du château de Coppet.

Présents (par ordre alphabétique)

- M. Renzo Baldino – Directeur du château de Coppet
- M. Etienne Bovard – géomètre officiel
- M. Gilbert Cherbuin – commission d’urbanisme du Conseil communal
- Mme Nathalie Etter – Conseil régional
- M. Christian Exquis – Service du développement territorial
- M. Pierre Hermanjat – Association Eco_Terre_Sainte
- M. Florian Meier – Vision La Côte et Pro Natura Vaud
- M. Thierry Merle – Service de la mobilité
- M. Gérard Produit – Municipal, Coppet
- M. Pierre-André Romanens – Syndic de Coppet
- M. Eric Wegmann – commission de mobilité du Conseil communal

Modérateur : M. Laurent Bonnard, journaliste.

Procès-verbal : M. Bernard Bertoncini, secrétaire municipal.

* * * * *

Accueil

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux participants de ce 11^{ème} atelier de travail en excusant l’absence de nombreuses personnes.

* * * * *

Acceptation du procès-verbal du 6 avril 2011

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2011 est accepté sans modification.

Il sera disponible sur les sites internet du Conseil régional et de la commune de Coppet.

* * * * *

Introduction et déroulement de la soirée

M. Laurent Bonnard, modérateur, souhaite également la bienvenue à tous les participants et rappelle que l'un des objectifs des ateliers, qui est de créer une base d'informations communes, a débouché sur l'établissement de recommandations prises en compte dans le préavis municipal, le tout avec une certaine liberté d'opinion, beaucoup de transparence et l'envie d'avancer ensemble. La dimension régionale s'est imposée d'elle-même et avec force. M. Bonnard estime qu'il y a encore du pain sur la planche et qu'il y a lieu à ce stade de faire le point de la situation tout en continuant de diffuser largement les informations partagées.

* * * * *

Etat des lieux par M. Pierre-André Romanens, Syndic

- le principe connu jusqu'à ce jour et voyant les communes penser de manière individualiste doit être révolu et les autorités politiques se doivent maintenant de penser le territoire de manière plus globale, même si le message est difficile à faire passer auprès de la population ;
- dès le début du processus, en 2005, les communes de Terre Sainte ont eu la réflexion de penser globalement le développement de la région, ce qui a conduit à l'élaboration du Schéma directeur de Terre Sainte et du PDL de la plate-forme de la gare de Coppet ;
- le développement territorial poursuivi jusqu'à ce jour montre que la pression est forte et qu'il est très difficile pour les citoyens de pouvoir se loger ;
- dans le cadre du présent PDL, le but n'est pas de favoriser l'un ou l'autre des propriétaires concernés : on aménage le territoire et non les personnes ;
- l'aménagement du territoire doit désormais se faire de manière plus réfléchie qu'auparavant, en tenant compte de nombreux paramètres ;

- la nécessité d'accueillir de nouveaux logements et de nouvelles activités est incontestable et il y a lieu de les installer dans les endroits les plus appropriés ;
- quoi qu'il en soit, le développement doit répondre aux besoins de la population que sont notamment la résolution des problèmes de logements et de mobilité.

* * * * *

Point de situation par thème

Initiative populaire

- le refus de l'initiative par le Conseil communal provient principalement de la volonté de discuter et non de bloquer. Une minorité des conseillers a également refusé l'initiative afin de la porter devant la population ;
- le débat du Conseil communal a été de très bonne qualité et cela est très probablement dû au travail des commissions ;
- il semblerait qu'il y a encore beaucoup de non-dits dans la population ;
- la large information fournie, principalement aux commissions du Conseil communal, a probablement permis des changements d'opinion de la part de certains membres du législatif. Il s'agira maintenant de faire passer la même information auprès de la population afin d'éviter la désinformation, d'autant plus que quelques conseillers ont affirmé leur volonté de participer activement à cette campagne d'informations ;
- il est compréhensible qu'un propriétaire puisse être blessé du but de l'initiative, mais cet état de fait ne doit pas être au cœur du débat, le but des initiants étant de préserver le paysage, indépendamment du propriétaire qui pourrait être touché ;
- le but des initiants étant de combattre le PDL, le bon instrument démocratique à cet effet est le référendum et non une initiative pénalisant un propriétaire.

Ateliers et communication

- les informations communiquées durant les ateliers ont servi de base aux discussions des commissions du Conseil communal, ce qui prouve leur utilité ;
- la lutte contre la désinformation devra être continue lors de toutes les étapes du processus ;

- les ateliers ont avant tout été un lieu d'informations et non de propagande, ce qui a permis aux conseillers y participant d'avoir le sentiment de n'avoir pas été manipulés ;
- d'une manière générale, le PDL est un excellent outil de communication avec la population, en tout cas plus que ne l'aurait été un PPA ;
- M. Bonnard propose que soit étudiée la possibilité d'organiser des soirées d'informations par petits groupes durant lesquelles des personnes détenant les informations les diffuseraient auprès des personnes désireuses d'en obtenir. Afin d'éviter la propagande, des débats avec des représentants des partisans et des opposants pourraient être mis sur pied. Le débat sur l'initiative va déjà déboucher sur des discussions sur le sujet. Pour susciter des discussions, de petits groupes sont préférables aux grandes assemblées.

Commissions et Conseil communal

- les amendements déposés par les commissions du Conseil communal concernent des points quelquefois soulevés en atelier. Ils démontrent également la volonté de défendre les intérêts de la commune sans toutefois oublier la dimension régionale du projet. Enfin, ils tiennent compte des besoins de logements à loyers abordables. Ces amendements ne seront dévoilés en détail que lorsque les conseillers les auront reçus. Globalement, ils ne remettent pas en question le principe du PDL, ni ses objectifs et ses grandes lignes ;
- une motion a été déposée afin que le PDL ne soit définitivement voté qu'après le vote populaire sur l'initiative ;
- tous les partenaires du projet devront certainement trouver des consensus et la position du législatif copétan devra être prise en compte dans la recherche de solutions, la décision définitive lui appartenant finalement.

* * * * *

Dimension régionale

Bien qu'elle est partenaire et qu'elle a toujours été solidaire de ce projet qui est un enjeu majeur de la région de par la présence de la gare, le Conseil régional estime que son opinion n'est pas toujours prise en considération et qu'il serait souhaitable qu'elle puisse également donner son avis lors des discussions qui surviendraient suite aux éventuelles modifications résultant des amendements qui pourraient être acceptés par le CC.

* * * * *

Point de vue cantonal

Le canton est impliqué comme partenaire depuis le début du processus et le projet a par deux fois fait l'objet d'une détermination d'une délégation du Conseil d'Etat.

Aspects politiques

Le PDL nécessite une validation politique du Conseil communal et du Conseil d'Etat, lequel valide le plan sur la base de la synthèse des services effectuée dans le cadre de l'examen préalable.

Aspects techniques

Si le PDL est modifié, les services concernés par les modifications seront à nouveau consultés et appréciation sera alors faite de savoir si les amendements entraînent une modification du projet importante ou mineure.

Si la modification est importante, le PDL sera adapté et fera à nouveau l'objet d'une acceptation par le Conseil communal après une nouvelle consultation publique.

Dans tous les cas, la dynamique donnant du sens au projet doit être maintenue et il serait dommageable que le dossier prenne trop de temps avant d'être définitivement validé.

* * * * *

Prochains ateliers

De nombreux sujets méritent d'être encore abordés, comme par exemple les partenariats publics-privés.

M. Exquis propose que soient rapidement abordés les enjeux et projets qu'il y aura lieu de maîtriser dans le cadre de l'élaboration du(des) PPA.

M. Produit informe l'assemblée que la future Municipalité est favorable au maintien des ateliers et au principe d'une démarche participative.

En conclusion, M. Produit remercie M. Romanens pour le travail considérable effectué pour la commune en général et dans le cadre de ce PDL en particulier.

Après discussion, la date du 6 juillet est retenue pour une prochaine séance.

